



Tout travailleur dont l'activité se réalise à proximité des réseaux s'inscrivant dans la réforme anti-ndommagement, doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et à l'évaluation des risques. Le Code de l'environnement en précise le champ d'application.

Objectif(s) de formation

- Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux.

Objectif(s) pédagogiques(s)

- Faire appliquer les mesures de prévention définies en amont.
- Veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.

Modularisation des parcours de formation

- Sans objet.

Durées

- A définir avec votre conseiller formation

Lieu

- Sur le site client ou sur l'un de nos centres.
Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

Public visé

- Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

Effectif

- 10 personnes maximum.

Prérequis

- Prérequis apprenants :
 - Maîtriser les savoirs de base (lecture, écriture, calcul...).
- Prérequis techniques et organisationnels :

Les équipements ci-dessous seront obligatoirement à disposition du formateur pendant toute la durée de la formation :

- Equipements sur lesquels les stagiaires doivent être formés,
- Equipements de protection individuelle.
- Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux.
- Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à internet.

Matériel(s) pédagogique(s)

- Les équipements décrits dans le paragraphe précédent seront utilisés dans le cadre d'exercices,
- Le formateur Manuteo utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou un tableau papier, dans une salle adaptée à la formation,
- Des supports seront projetés pour illustrer les différents chapitres de la formation.

Modalités de sélection des apprenants

- Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

Intervenant(s)

- Formateur expert en prévention des risques.

Méthode(s) pédagogique(s)

Le formateur Manuteo s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants.

Support(s) pédagogique(s)

- Un livret sera remis à chaque apprenant pendant la formation (en version papier ou numérique).

Dispositif d'évaluation

- Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques :
 - Une évaluation formative (en cours de formation),
 - Une évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation.
- Evaluation de l'action de formation :
 - Une évaluation à chaud est conduite afin de mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants,
 - Une évaluation à froid peut être conduite si prévue au cahier des charges.

Validation

- Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence et d'une évaluation dans les conditions définies par le code du travail.

Offre tarifaire

- Offre selon barème – devis sur demande.

Conditions Générales de Vente

- Communiquées avec l'offre tarifaire.

Formation dispensée en français**Références réglementaires****Sécurité des réseaux**

Articles R554-1 et suivants du Code de l'Environnement. Arrêté du 15 février 2012.

Formation à la sécurité

Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 & 14 du Code du Travail.

Périodicité

Tous les 5 ans.

PROGRAMME DE FORMATION

JOUR 1

Module théorique – 1/2 journée (3.5 heures)

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau.
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains.
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement.
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT.
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision.
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser.
- AIPR du personnel mis à disposition.
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.
- Identification des situations dangereuses ou inattendues.
- Règles d'arrêt de chantier.
- Accès aux ouvrages de sécurité.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Préparation des relevés topographiques de réseaux.

Module théorique « opérateur » inclus

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau.
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Risques afférents aux réseaux :
 - selon les caractéristiques des énergie,
 - liés aux atteintes aux réseaux existants.
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle.
- Compréhension et respect :
 - de son environnement,
 - des marquages-piquetages,
 - des signes avertisseurs et indicateurs,
 - des moyens de repérage,
 - du terrain.
- Identification des situations dangereuses ou inattendues.
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée.
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants.
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident.
- Règle des « quatre A ».

JOUR 1

Module pratique – 1/2 journée (3.5 heures)

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail.
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur.
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux.



INCLUS : Nos livrets pédagogiques en complément de la formation !

Objectif : Permettre à vos collaborateurs, à l'issue de la formation, de retrouver l'essentiel des éléments abordés en formation (consignes de sécurité, comportements à respecter, panneaux signalétiques, etc.), dans notre guide illustré et pratique de 40 pages.